

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels *



LIBRARY

OCT 29 1979

UN/SA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION

13ème séance

tenue le

jeudi 11 octobre 1979

à 10 h 30

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13ème SEANCE

Président : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1980-1981 (suite)

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/34/SR.13

22 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981 (suite) (A/34/6, vol. I et II et Add.1; A/34/7; A/C.5/34/12 et 13)

1. M. WILLIAMS (Panama) félicite le personnel de la Division du budget d'avoir présenté pour l'exercice biennal 1980-1981 un budget-programme qui satisfait plus exactement que les précédents aux exigences énoncées par l'Assemblée générale dans les résolutions 3043 (XXVII), 32/210 et 33/203.
2. Dans sa déclaration d'ouverture relative au projet de budget-programme (A/C.5/34/12), le Secrétaire général a parlé de la nécessité d'un programme d'austérité et le Président du Comité consultatif, dans sa déclaration (A/C.5/34/13), a évoqué les positions que pourraient prendre respectivement les "esprits libéraux ou conservateurs". La croissance réelle des programmes et des dépenses pour l'exercice biennal 1980-1981, d'après le projet de budget, sera de 4 p. 100. Les membres de la Commission doivent donc envisager sérieusement la nécessité d'appliquer sans retard une politique d'austérité et de compression budgétaire, et examiner si tous les problèmes découlent réellement de l'instabilité de la monnaie dans laquelle le budget est établi. La grave crise qui affecte le dollar des Etats-Unis et l'inflation galopante qui frappe la communauté internationale tout entière sont en train de devenir des problèmes chroniques, et on ne peut espérer aucune amélioration dans le proche avenir. Cette situation a été mise en lumière par les controverses qui se sont élevées à la dernière réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international, qui n'épargne aucun effort pour éviter l'effondrement du système monétaire mondial. Une grave division est apparue parmi les pays occidentaux industrialisés, et il reste à voir si certains d'entre eux exigeront des coupes dans les programmes conçus au bénéfice de la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Un régime de compression budgétaire et de nouvelles coupes opérées dans des programmes déjà réduits obligerait à sacrifier une partie des programmes de développement et de coopération technique, et marqueraient la fin de tout progrès pour les trois quarts de la population mondiale.
3. Au paragraphe 16 de l'avant-propos au projet de budget-programme (A/34/6, vol. I), M. Williams note que la ventilation des crédits demandés par principaux lieux d'affectation est telle que 81,2 p. 100 des crédits vont aux bureaux situés dans les pays développés et seulement 18,8 p. 100 aux bureaux situés dans le monde en développement. En examinant les possibilités de compression budgétaire, la Commission devra donc considérer si une telle répartition des ressources disponibles est compatible avec les besoins des pays en développement, et si ceux-ci peuvent et doivent se voir demander de nouveaux sacrifices.
4. Chacun a conscience qu'une crise économique mondiale est en cours et que les pays en développement ont des besoins plus importants et plus pressants. Il faut donc rechercher un équilibre harmonieux qui serve les intérêts de la communauté internationale tout entière. M. Williams croit sincèrement que si les ambitions mesquines sont laissées de côté, la justice et la vérité guideront la communauté internationale dans sa recherche d'une distribution des ressources mieux accordée aux nécessités du temps.

5. M. EL-HOUDERI (Jamahiriya arabe libyenne), rend hommage aux fonctionnaires qui ont établi le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 conformément aux exigences énoncées par l'Assemblée générale.

6. L'affectation des ressources aux divers programmes traduit la stratégie de l'Organisation et doit donc tenir compte des priorités fixées dans le plan à moyen terme, ainsi que des possibilités de réalisation et des considérations d'économie et d'efficacité; en d'autres termes, l'objectif global est de réaliser le programme avec une efficacité maximale et à des frais minimaux. Comme les autres pays en développement, la Jamahiriya arabe libyenne s'intéresse particulièrement aux programmes d'ordre politique, économique et social, et n'ergotera pas sur l'importance des ressources requises, pourvu que les programmes soient efficaces et économiques.

7. A première vue, l'augmentation de plus de 11 p. 100 des crédits demandés mentionnée au paragraphe 4 de l'avant-propos au projet de budget-programme (A/34/6, vol. I), apparaît très élevée, d'autant plus que si l'on tient compte des dépenses non renouvelables et des crédits révisés, on obtient une augmentation totale de 17,6 p. 100, ainsi qu'il ressort du paragraphe 9 du premier rapport du Comité consultatif (A/34/7). La délégation libyenne approuve les réductions d'un montant total de 32,3 millions de dollars à apporter aux prévisions de dépenses et les réductions nettes de 8,1 millions de dollars à apporter aux prévisions de recettes recommandées par le Comité consultatif au paragraphe 6 de son rapport, et présentera des observations détaillées quand le moment sera venu d'examiner les divers chapitres du projet de budget-programme.

8. Dans l'avant-propos au projet de budget-programme, la délégation libyenne a noté que des mesures avaient été prises pour limiter à 0,8 p. 100 le taux de croissance réelle, qui était de 2,2 p. 100 pour l'exercice biennal en cours. Elle reconnaît cependant, comme le Comité consultatif le signale aux paragraphes 14 et 15 de son rapport (A/34/7), que le taux de croissance réelle pourrait se révéler un peu plus élevé, principalement parce que la croissance réelle dans le cas des services de conférence a été sous-estimée. La délégation libyenne ne parvient pas à comprendre entièrement sur quelle base les taux ont été révisés pour l'exercice biennal 1978-1979 et estime qu'il serait en tout cas prématuré, au stade des prévisions initiales, de formuler un jugement quelconque sur le taux de croissance réelle pour le prochain exercice biennal.

9. Selon les chiffres figurant au paragraphe 13 de l'avant-propos au projet de budget-programme, qui montrent la ventilation des crédits demandés pour 1980-1981 selon la classification utilisée pour les programmes dans le plan à moyen terme pour la période 1980-1983, le taux de croissance le plus élevé est enregistré dans la catégorie de la politique d'ensemble, qui fait apparaître une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport à l'exercice biennal en cours, alors que les activités autres que de fond accusent une augmentation de 1 p. 100 seulement. M. El-Houderi note que le Secrétaire général a demandé la création de 255 nouveaux postes permanents, dont certains résultent du transfert de postes actuellement financés au moyen de fonds extra-budgétaires. La délégation libyenne estime que le taux de croissance réelle, sur ce plan, est très élevé et appuie donc, à titre préliminaire, la recommandation du Comité consultatif tendant à approuver seulement 222 de ces postes. Le Secrétaire général a également demandé que 71 postes au total

(M. El-Houderi, Jamahiriya arabe libyenne)

soient reclassés, parmi lesquels un certain nombre qui passeraient de la catégorie des Services généraux à celle des Administrateurs. S'il est difficile d'apprécier chaque reclassement particulier par référence aux besoins concrets, la délégation libyenne a le sentiment que, notamment dans le cas des postes déjà pourvus, le reclassement est simplement utilisé comme une forme de promotion. Elle présentera des observations plus détaillées sur la question à un stade plus avancé de la discussion, mais appuie les recommandations faites par le Comité consultatif au paragraphe 43 de son rapport.

10. Les renseignements fournis par le Secrétaire général dans l'avant-propos au projet de budget-programme, concernant la ventilation des crédits demandés par principaux domaines d'activité, selon la classification utilisée pour les programmes et par principaux lieux d'affectation, ont été très utiles pour établir des comparaisons, et en particulier pour évaluer la mesure dans laquelle le projet de budget-programme est en accord avec le plan à moyen terme. Selon le tableau du paragraphe 12 de l'avant-propos, les activités économiques, sociales et humanitaires, qui avaient enregistré à juste titre la croissance la plus forte au cours de l'exercice biennal 1978-1979, se classent au second rang, derrière les services communs d'appui, dans la ventilation des crédits demandés pour 1980-1981. Les raisons de la tendance à une augmentation des dépenses des services communs sont partiellement exposées au paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif, mais certaines questions demeurent. Le tableau du paragraphe 16, qui montre la ventilation des crédits demandés par principaux lieux d'affectation révèle que l'augmentation la plus importante est demandée pour les bureaux de New York et de Genève; la légère réduction en pourcentage des crédits demandés pour ces deux lieux d'affectation est probablement due au transfert à Vienne d'un certain nombre de services - étape bienvenue vers la décentralisation du Secrétariat et une répartition plus équitable des crédits entre les différentes régions géographiques. Le tableau du paragraphe 17, qui fait apparaître la ventilation des crédits demandés par principaux objets de dépense montre à quel point l'Organisation fait encore appel à des experts recrutés à l'extérieur, ainsi que le montant toujours élevé des frais de voyage. En fait, le classement relatif des principaux objets de dépense demeure inchangé par rapport à l'exercice biennal 1978-1979. Selon la délégation libyenne, l'ONU est encore beaucoup trop tributaire des experts recrutés à l'extérieur; M. El-Houderi a noté les observations et les recommandations présentées à ce sujet par le Comité consultatif au paragraphe 25 de son premier rapport. Une augmentation de 9,3 p. 100 des frais de voyage du personnel est excessive, et il y a lieu d'espérer que le Secrétariat réalisera des économies dans ce domaine.

11. S'agissant des fonds extra-budgétaires, la délégation libyenne fait siennes les vues exprimées par le Comité consultatif aux paragraphes 47 à 59 de son rapport, notamment sur la nécessité de procédures supplémentaires.

12. Elle fait siennes également les vues exprimées aux paragraphes 60 à 76 de ce rapport, concernant la soumission tardive des documents au Comité consultatif et à la Cinquième Commission. Il importe que les délégations disposent d'un délai suffisant pour étudier les documents pertinents. Les retards considérables enregistrés lors de la trente-troisième session ont obligé à reprendre celle-ci ce qui a causé de lourdes dépenses à l'Organisation et fait perdre beaucoup de temps aux délégations.

/...

13. M. SERBANESCU (Roumanie) dit que la pratique de tenir un débat général sur le budget-programme les années où le projet de budget est présenté rend service aux délégations. Il se félicite que le Secrétaire général ait tenu à s'adresser en personne à la Commission, faisant ainsi preuve d'un profond sens de ses responsabilités à l'égard de la politique budgétaire de l'Organisation et se montrant conscient de la nécessité de l'austérité financière et de l'économie. La possibilité pour les délégations de se former une opinion sur l'importante documentation budgétaire qui leur est fournie est néanmoins compromise par la distribution tardive de cette documentation, en particulier dans les langues de travail autres que l'anglais.

14. Bien qu'on puisse soutenir que les ressources demandées pour l'Organisation des Nations Unies sont dérisoires par comparaison avec certains budgets militaires, pareille comparaison ne serait valable que dans un monde idéal, exempt d'anomalies tant économiques que militaires. Le budget de l'Organisation reflète l'état des choses dans le monde réel, et la tâche primordiale de la Cinquième Commission est de veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées le mieux possible et de lutter contre le gaspillage, les doubles emplois et la négligence.

15. Le Comité consultatif a constaté que la plus grande partie des ressources budgétaires et des augmentations demandées portent sur des dépenses administratives et notamment de personnel; la délégation roumaine a le sentiment que le chiffre de 75 p. 100 mentionné à ce sujet serait encore plus élevé s'il était tenu compte des dépenses connexes. Comme le Comité consultatif, la délégation roumaine est préoccupée de constater que, par comparaison avec le budget-programme de 1978-1979, le projet dont la Commission est saisie accuse une tendance marquée à l'augmentation des dépenses communes de personnel, au détriment des dépenses consacrées aux activités de fond. Le projet de budget prévoit plus de 11 000 postes permanents : avec un tel effectif, les tâches confiées à l'Organisation devraient être achevées à temps, à un niveau qualitatif supérieur, et sans que l'on ait recours automatiquement à une assistance extérieure supplémentaire. Si la délégation roumaine est satisfaite de la manière dont la plupart des membres du personnel accomplissent leur travail, elle n'en constate pas moins certaines lacunes assez sérieuses. L'une de celles-ci est la présentation tardive de la documentation de base, qui complique singulièrement le processus d'analyse, d'évaluation et de contrôle. Un sens plus profond du devoir, une distribution plus judicieuse des ressources, aideraient beaucoup à remédier à cet état de choses.

16. Le Comité consultatif a critiqué à juste titre le nombre croissant de nouveaux postes demandés par le Secrétariat, la tendance continue à inscrire au budget des postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires, la tendance au reclassement d'un nombre disproportionné de postes, le maintien de l'équivalent de 628 postes temporaires et de 164 consultants et experts de la catégorie des administrateurs, la tendance à exagérer l'effectif du personnel nécessaire pour les conférences et les réunions et à relâcher le contrôle des voyages autorisés du personnel. M. Serbanescu prend note avec satisfaction de l'engagement du Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour élargir le système de contrôle des programmes, mais il reste beaucoup à faire pour renforcer la discipline et accroître la productivité du travail, pour répartir uniformément les tâches dans certaines divisions et pour établir un rapport judicieux entre les intérêts personnels et les intérêts de l'Organisation.

(M. Serbanescu, Roumanie)

17. Il n'y a pas de base légale aux prévisions budgétaires concernant les "dépenses spéciales", au chapitre 30, (titre VIII) du budget ordinaire. La délégation roumaine maintient sa position, qui consiste à ne pas reconnaître ces dépenses comme étant imputables aux Etats Membres qui les ont contestées dès le début.

18. La nécessité d'assurer un maximum d'efficacité aux activités de l'Organisation des Nations Unies découle du caractère limité de ses ressources; cette efficacité est en même temps une condition pour assurer la participation financière des Etats Membres. Il faut par conséquent renforcer la capacité d'évaluation et le sens des responsabilités à tous les échelons, non seulement au sein du Comité consultatif, mais aussi du CCI, du CPC et du Comité des commissaires aux comptes. On pouvait, en particulier, attendre davantage du CCI et du CPC. Enfin, le concours des Etats Membres eux-mêmes est indispensable à la bonne exécution des tâches de gestion et de contrôle.

19. M. LOURENCQ (Portugal) fait remarquer que son pays est petit à la fois par l'étendue de son territoire et par ses disponibilités en ressources naturelles. Sa contribution aux budgets de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées doit être financée par imputation sur le budget autonome alloué chaque année au Ministère des affaires étrangères par le Parlement. Les procédures associées à l'approbation des budgets dans le cadre du système portugais rendent difficile, voire impossible, de faire appel à des crédits additionnels ou des montants estimatifs révisés, et il est difficile par conséquent pour son gouvernement de faire face à toute augmentation immodérée des contributions du Portugal aux budgets des organisations internationales. En conséquence, la délégation portugaise est reconnaissante au Secrétaire général de ses efforts pour présenter un projet de budget-programme inspiré par une politique d'austérité et de stricte économie.

20. Les prévisions du Secrétaire général n'étant pas définitives dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue dans l'examen du projet de budget-programme la possibilité que des crédits additionnels soient demandés; toutes les demandes de crédits additionnels de ce genre devront être étudiées très soigneusement dans le contexte de la politique d'austérité et d'économie qui a été promise, de sorte que les ouvertures de crédit définitivement approuvées par la Cinquième Commission n'atteignent pas un total déraisonnable. Il est certain en outre que des montants estimatifs révisés seront présentés au cours de l'exercice biennal, ce qui gonflera le montant total des crédits finalement approuvés. La situation pourrait être considérablement améliorée par une gestion prudente des ressources, un réaménagement des priorités et un redéploiement des fonds, en particulier de ceux qui se trouveront libérés du fait de l'élagage et de l'élimination des activités marginales ou périmées, grâce à un système rationnel de planification et d'organisation tel que celui qui est esquissé au paragraphe 2 de l'avant-propos au projet de budget-programme (A/34/6).

21. Si la compression et le contrôle budgétaires ne constituent certainement pas l'alpha et l'oméga de tout dans le système des Nations Unies, les conditions économiques défavorables qui règnent dans le monde font que l'on porte une

/...

(M. Lourenço, Portugal)

attention de plus en plus critique au montant croissant des dépenses dans le secteur public et à l'Organisation des Nations Unies. On ne peut d'autre part rester indifférent aux besoins criants des pays en développement, qui forment la grande majorité des Etats Membres.

22. M. STUART (Royaume-Uni) loue le Secrétaire général de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et convient avec lui que la réalisation d'économies dans les dépenses de l'Organisation des Nations Unies ne peut procéder que d'un effort de coopération entrepris conjointement par le Secrétariat et par les Etats Membres. La délégation britannique regrette que les demandes de crédits concernant la CNUCED et le Département de la coopération technique pour le développement ou le montant estimatif révisé des frais de fonctionnement du Centre international de Vienne ne soient pas encore disponibles. La Cinquième Commission devra s'efforcer d'appliquer également une politique d'économie et de compression dans les décisions qu'elle prendra au sujet de ces demandes de crédits tardives et à l'égard des incidences financières des nouvelles décisions de principe que prendront les autres grandes commissions.

23. La délégation britannique ne peut accepter le point de vue selon lequel le souci d'économie a déjà été poussé trop loin : près des quatre cinquièmes de la réduction totale recommandée par le Comité consultatif ont trait à des dépenses n'affectant pas le calcul de la croissance réelle du budget, et il se peut d'autre part que le montant estimatif révisé des frais de fonctionnement du Centre international de Vienne soit plus élevé que le Secrétaire général ne l'a initialement prévu. Si la Commission approuve les modestes réductions recommandées par le Comité consultatif, le taux de croissance réelle du budget restera essentiellement, comme le Secrétaire général l'a voulu, voisin de zéro.

24. La délégation britannique estime que le budget qui sera finalement approuvé par l'Assemblée générale devra encore accuser un taux de croissance réelle voisin de zéro, résultat qu'un strict examen budgétaire ne peut assurer qu'en partie. La délégation britannique participera pleinement à l'examen de toutes les propositions en première lecture et ne votera pas contre les incidences financières qui pourront être présentées si elle est convaincue que les propositions, modifiées selon que de besoin par le Comité consultatif, représentent un appariement rationnel des ressources disponibles et des tâches à exécuter. Mais, ce faisant, la délégation britannique ne considérera pas qu'elle s'engage à approuver l'ouverture de crédits additionnels, puisqu'elle est convaincue que la nécessité de tels crédits peut être évitée par le redéploiement des ressources. La délégation britannique apprécie le nouveau système permettant d'identifier les activités achevées, d'utilité marginale ou périmées en rapprochant de façon détaillée les apports et les produits et en mesurant les résultats, et elle approuve le Secrétaire général de chercher à pousser plus loin cette initiative; toutefois, les résultats ont jusque-là été minimes. La délégation britannique attend donc du Secrétaire général qu'il présente pendant la session en cours de nouvelles propositions de redéploiement des ressources : l'attitude qu'elle adoptera à l'égard de l'ensemble du projet de budget-programme sera déterminée par le fait que de telles propositions auront ou non été présentées.

/...

(M. Stuart, Royaume-Uni)

25. L'élément clef qui a jusque-là manqué est une appréciation judicieuse, par les différents directeurs de programme, de la valeur relative des éléments constitutifs de leurs programmes et, par le Secrétaire général, de la priorité relative à accorder aux principaux programmes. Chaque directeur de programme devrait être tenu d'identifier le dixième de ses activités auquel il convient d'accorder le degré de priorité le moins élevé, ainsi que le dixième auquel il convient d'accorder le degré de priorité le plus élevé. Il appartiendrait alors au Secrétaire général de décider à quelles activités il propose de mettre un terme, et à quelles autres il y a lieu d'accorder une importance accrue.

26. Une catégorie de dépenses qui devraient bénéficier du plus haut degré de priorité mais qui, dans le projet de budget-programme dont la Commission est saisie, ont été déraisonnablement comprimées par souci d'économie, est celle des dépenses relatives aux postes actuellement financés par des contributions volontaires et qu'un acte constitutif ou autre décision adoptée par l'Assemblée générale prescrit d'imputer dès que possible au budget ordinaire. Un exemple de choix est celui du personnel du HCR qui est chargé des fonctions définies à l'article premier de l'acte constitutif de cet organisme. Le refus de crédits aux fins de transfert au budget ordinaire dans cette catégorie signifie que l'on s'en remet à la générosité des donateurs volontaires bien plus qu'il n'est de l'intention déclarée de l'Assemblée générale, en un temps où plus de gens que jamais ont besoin de l'aide et de la protection du HCR. La délégation britannique ne demande pas que l'actuel projet de budget-programme soit modifié, mais elle espère que le Secrétaire général, lors de l'établissement des futurs budgets, tiendra compte du principe général en jeu, l'idée étant non pas que les futurs budgets doivent être plus importants, mais plutôt que d'autres dépenses de moindre priorité doivent être réduites.

27. Le représentant du Royaume-Uni est, comme le Président du Comité consultatif, d'avis que le moment est venu de consolider et d'améliorer la méthodologie d'établissement du budget, plutôt que de proposer de nouvelles innovations. Néanmoins, le Secrétariat devrait s'efforcer de parvenir à une présentation des "dépenses non renouvelables" plus claire et moins confuse que dans le projet de budget actuel, où les prévisions relatives auxdites dépenses accusent une croissance négative de 22 306 600 dollars, alors que ce chiffre figure à la rubrique "accroissement des ressources" ou "croissance totale proposée" dans l'avant-propos au projet de budget-programme (A/34/6).

28. M. BRODODININGRAT (Indonésie) se déclare préoccupé par la soumission extrêmement tardive des documents budgétaires et fait siennes les remarques du Comité consultatif au paragraphe 4 de son rapport (A/34/7). Il est regrettable que la Cinquième Commission doive commencer à examiner le projet de budget-programme sans le bénéfice des observations du Comité du programme et de la coordination sur les aspects relatifs au programme. M. Brododiningrat remercie néanmoins le Secrétaire général de ses efforts pour réduire les dépenses au maximum et pour utiliser les ressources de la manière la plus économique possible. Bien que les principales incidences financières découlant de récentes conférences n'aient pas été prises en compte dans le projet de budget-programme, le montant relativement modeste du budget conduit la délégation indonésienne à espérer que la croissance

/...

(M. Brotodiningrat, Indonésie)

budgétaire globale n'atteindra pas le niveau des exercices biennaux précédents. La tendance très nette à transférer des ressources au budget des commissions régionales, à l'exception de la Commission économique pour l'Europe, est également encourageante, bien qu'il soit trop tôt pour en tirer la conclusion que ce transfert reflète une véritable décentralisation, comme prévu dans les résolutions pertinentes sur la restructuration.

29. Le paragraphe 2 de l'avant-propos au projet de budget-programme (A/34/6) donne à penser que le Secrétaire général a procédé à une réévaluation et à un réaménagement des priorités lorsqu'il a élaboré le projet de budget-programme, mais la délégation indonésienne a peine à voir où se situent les changements. L'annexe VII, qui concerne les taux relatifs d'accroissement de ressources, ne contient aucune explication complémentaire, et il est extrêmement difficile d'établir des rapprochements entre cette annexe et les différents chapitres du budget. M. Brotodiningrat demande donc si le réaménagement des priorités a été effectué uniquement sur la base de considérations budgétaires ou sur la base de consultations avec les services du Secrétariat responsables des programmes, et dans quelle mesure il a été tenu compte des organes délibérants intéressés dans le réaménagement des priorités au niveau des programmes ou des sous-programmes.

30. Concernant la question de la croissance réelle, la délégation indonésienne aurait souhaité que l'accroissement budgétaire de 11 p. 100 produise une croissance réelle plus substantielle et soit moins attribuable à des augmentations non liées à la croissance des programmes. Elle espère que l'équilibre, dont le Secrétaire général a parlé dans sa déclaration d'ouverture (A/C.5/34/12), entre les produits escomptés au titre des programmes et les apports financiers nécessaires ne conduira pas à formuler aveuglément les mots d'ordre "pas d'argent, pas de programmes" ou "moins d'apports, moins de produits". Le véritable art de la gestion consiste à obtenir le produit maximal avec l'apport minimal.

31. M. WANG Liansheng (Chine) dit que, le budget-programme n'étant pas encore disponible en chinois, il est difficile à sa délégation de présenter des observations détaillées.

32. La délégation chinoise n'a cessé de soutenir que les méthodes suivies pour l'établissement du projet de budget doivent favoriser l'application de toutes les résolutions conformes aux objectifs et aux principes de la Charte. Elle appuie donc toutes les dépenses justifiées et nécessaires, conformes à l'esprit de la Charte et de nature à favoriser la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationales, la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la promotion du développement économique des pays en développement. En même temps, il est capital lors de l'élaboration du projet de budget, de s'attacher par principe à simplifier l'administration et à réaliser des économies, de se fixer pour objectif une plus grande efficacité, ainsi que de tirer pleinement partie des ressources humaines et matérielles disponibles, afin de réduire au minimum la charge économique pesant sur les Etats Membres.

/...

(M. Wang Liansheng, Chine)

33. La délégation chinoise se félicite de voir adopter une politique résolue de compression budgétaire et d'économie mais note que les prévisions initiales pour l'exercice biennal 1980-1981 se chiffrent à 1 milliard 214 millions de dollars, soit une augmentation de 11,3 p. 100 par rapport aux crédits révisés pour l'exercice biennal 1978-1979. Bien que l'inflation et les fluctuations monétaires soient en partie responsables de cette augmentation, le fait que l'on n'ait pas su adopter des mesures efficaces reflétant strictement le souci de simplifier l'administration et de réaliser des économies en constitue l'une des causes principales. Par exemple, les augmentations du nombre des postes permanents devraient être réduites au maximum au moyen d'une efficacité accrue et d'un redéploiement du personnel existant. Il est essentiel de mettre au point une procédure stricte permettant d'exercer un examen minutieux et un contrôle efficace sur les propositions visant à inscrire des postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires au budget ordinaire.

34. En ce qui concerne les conférences, il faudrait s'appliquer davantage à accroître l'efficacité, à éviter le gaspillage et à éliminer certains défauts : nombre excessif de séances, conférences indûment prolongées, prolifération de documents et personnel en surnombre. La suppression des programmes et projets périmés, inefficaces ou d'une utilité marginale est un autre moyen important d'économiser les ressources humaines et matérielles et de réduire les dépenses. Le succès de la politique de compression financière et d'économie annoncée par le Secrétaire général dépendra de l'adoption de mesures efficaces : la bonne volonté seule ne suffit pas.

35. En de nombreuses occasions, la délégation chinoise s'est déclarée peu disposée à assumer des obligations quelconques concernant l'émission d'obligations de l'ONU et a exprimé l'opinion que les frais d'amortissement de cette émission ne devrait pas figurer au budget.

36. M. FERNANDEZ MAROTO (Espagne) dit que le budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 a atteint un maximum à ne pas dépasser. Au cours de l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, lors de la trente-deuxième session, la délégation espagnole avait fait observer que le montant brut des dépenses était tout près d'atteindre un milliard de dollars. Deux ans plus tard, seulement, le montant net des dépenses proposées pour l'exercice biennal 1980-1981 excédera de beaucoup ce chiffre, ce qui signifie que l'Organisation dépensera chaque jour, au cours de ces deux années, environ 1,5 million de dollars.

37. L'affirmation du Secrétaire général selon laquelle le taux de croissance réelle du budget est de 0,8 p. 100 donne l'impression fausse que les dépenses de l'Organisation ont atteint un palier, alors que, si l'on se réfère au paragraphe 4 de l'avant-propos du budget, on constate que les dépenses augmenteront de 11,3 p. 100 et le montant net des crédits nécessaires de 11 p. 100. En outre, ces chiffres résultent d'une comparaison entre les prévisions initiales pour l'exercice biennal 1980-1981 et les crédits révisés pour l'exercice biennal 1978-1979, au lieu des prévisions initiales pour ce même exercice biennal, qui étaient sensiblement moins élevées. Comme la délégation espagnole l'a soutenu deux années plus tôt, le Secrétariat devrait fonder ses comparaisons sur des chiffres de même nature, si l'on veut que celles-ci aient un sens clair et ne

/...

(M. Fernandez Maroto, Espagne)

donnent pas une image trompeuse ou trop optimiste de la situation. Si l'on comparait, par exemple, les prévisions initiales, les recettes et le montant net des crédits nécessaires proposés pour l'exercice biennal 1980-1981 et les chiffres correspondants de l'exercice biennal 1978-1979, les taux d'augmentation seraient respectivement de 28,9 p. 100, 32,8 p. 100 et 28,1 p. 100, soit plus du double des chiffres indiqués par le Secrétaire général. Une comparaison avec les chiffres correspondant de l'exercice biennal 1976-1977 montre que les taux d'augmentation des prévisions initiales, des recettes et du montant net des crédits nécessaires sont supérieurs à 50 p. 100.

38. Les méthodes employées pour calculer le taux de croissance réelle sont compliquées et sujettes à caution. Il est nécessaire de lire très soigneusement l'avant-propos pour s'orienter au milieu de la masse de chiffres et de notions utilisés pour parvenir à un taux de croissance réelle de 0,8 p. 100 seulement. Ce calcul est, bien entendu, fondé sur la "base dite réévaluée", qui est sensiblement plus élevée que les prévisions initiales pour l'exercice biennal 1978-1979. Comme il est indiqué au paragraphe 30, la notion de base réévaluée est une technique permettant d'expliquer la différence entre un nouveau budget et le budget précédent, mais la délégation espagnole se demande si cette technique ne reflète pas un désir, peut-être inconscient, de proposer le chiffre le plus bas possible pour la dite "croissance réelle". Il faut aussi rappeler qu'au cours des exercices biennaux précédents, le taux de croissance réelle a dépassé de loin le chiffre initialement prévu.

39. Un crédit de 76 562 500 dollars a été prévu au budget pour couvrir les effets de l'inflation en 1980-1981 et, selon le paragraphe 10 de l'avant-propos, ce montant représente 7 p. 100 de l'augmentation totale proposée. Cependant, si, comme il est indiqué au paragraphe 4, l'augmentation totale est de 124 089 800 dollars, le crédit destiné à couvrir les effets de l'inflation en représente en fait 61,7 p. 100. Il faut noter à cet égard que ce crédit n'est pas pris en compte dans l'analyse de la croissance réelle proposée au tableau du paragraphe 9 ni dans les différents chapitres du budget. La délégation espagnole n'est pas convaincue que le crédit prévu pour couvrir l'inflation ne se traduira pas par une croissance réelle au cours de l'exercice biennal. Concernant la question générale des effets de l'inflation sur les budgets des organismes du système des Nations Unies, la délégation espagnole a déclaré à la session précédente qu'il était vain d'essayer de prévoir le taux d'inflation pour une période de deux années en période d'instabilité monétaire et que la pratique consistant à prévoir au budget des crédits expressément destinés à couvrir les effets de l'inflation apparaît en elle-même inflationniste.

40. Si le nouveau barème des quotes-parts proposé par le Comité des contributions est approuvé, la contribution de l'Espagne s'élèvera à 1,7 p. 100 du total des dépenses de l'Organisation, ce qui fera de l'Espagne le dixième des contributeurs au budget, par ordre d'importance. Il est donc facile de comprendre l'inquiétude de la délégation espagnole devant la nette augmentation du projet de budget et l'examen toujours plus minutieux des nouvelles dépenses envisagées auxquelles elle procède. Sur la réduction totale de 32,3 millions de dollars recommandée par le Comité consultatif, un montant de 21 millions de dollars se rapporte à la suppression

/...

(M. Fernandez Maroto, Espagne)

de crédits demandés à titre provisoire; les 11,3 millions de dollars restants représentent ainsi à peine 1 p. 100 du montant brut des dépenses proposées. Il faut aussi garder à l'esprit que des montants estimatifs révisés seront certainement présentés avant la clôture de la session. Il y a donc bien des motifs de se préoccuper du montant qu'atteindra le budget définitif. Par suite, la délégation espagnole appuie sans réserve toutes les réductions recommandées par le Comité consultatif. Elle examinera avec bienveillance toutes les propositions de réductions complémentaires qui pourraient être faites, et cherchera à contrôler les augmentations résultant de la soumission de montants estimatifs révisés.

41. La délégation espagnole approuve sans réserve les observations et les recommandations du Comité consultatif concernant la création de postes nouveaux, les reclassements de postes, l'augmentation continue du nombre de postes de rang supérieur au Secrétariat et les problèmes relatifs aux postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires.

42. La délégation espagnole a voté à la reprise de la trente-troisième session en faveur des montants estimatifs révisés et des incidences financières des projets de résolution adoptés par les autres grandes commissions. En expliquant son vote à cette occasion, elle a clairement indiqué la préoccupation que lui inspiraient la pratique de couvrir intégralement par avance les effets de l'inflation, les habitudes d'inertie responsables de la perpétuation et de l'augmentation des dépenses, la nécessité d'identifier les activités marginales, périmées ou inefficaces, les reclassements survenant au cours d'un exercice biennal et, de manière générale, l'augmentation excessive des crédits additionnels. Certains aspects du projet de budget-programme laissent subsister les mêmes motifs de préoccupation, et la délégation espagnole utilisera son vote au cours de la présente session pour s'opposer à toutes les augmentations de dépenses injustifiées ou excessives.

43. M. DE BURGOS CABAL (Brésil) dit que les efforts si utiles du Secrétaire général pour imposer une politique plus stricte de compression budgétaire devaient s'accompagner d'une meilleure répartition des ressources, conformément à un ensemble de priorités bien définies. La délégation brésilienne est consciente des difficultés que le Secrétaire général a rencontrées en poursuivant cet objectif. L'inflation mondiale tend à absorber une part croissante des ressources de l'Organisation. En examinant l'extension éventuelle des activités de l'Organisation, il faut tenir compte des possibilités financières limitées des Etats Membres, d'une part, et de l'évolution des besoins de l'Organisation, de l'autre. Les contributions des Etats Membres sont fixées sur la base de leur revenu national et non sur celle de leur capital social, alors qu'il serait plus logique et plus équitable de les fixer en fonction de ce dernier critère. De ce fait, l'augmentation du budget a fait peser ces dernières années une charge démesurément lourde sur les pays en développement. Il est particulièrement injuste de faire supporter les charges additionnelles par les pays en développement tandis que la répartition des richesses du globe devient toujours plus inégale. De plus, les pays en développement qui ont réussi à développer leur activité économique ne devraient pas être systématiquement pénalisés par l'accroissement de leur contribution au budget de l'Organisation.

/...

(M. de Burgos Cabal, Brésil)

44. Etant donné l'augmentation de sa quote-part et les prévisions de dépenses actuelles, la contribution mise en recouvrement auprès du Brésil au titre du budget ordinaire représentera une lourde charge financière qui, s'ajoutant à ses contributions aux opérations de maintien de la paix et à ses contributions volontaires, sera excessive pour un pays en développement.

45. L'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir des conditions favorables au développement économique et social des pays du tiers monde. Par conséquent, les programmes et activités de l'Organisation devraient être orientés d'abord et avant tout vers la satisfaction des besoins de ces pays. Les limites imposées à la croissance budgétaire ne devraient pas porter préjudice aux activités dont les pays en développement tirent profit et les économies devraient être réalisées au moyen d'un redéploiement des ressources, afin que l'on n'ait pas à demander de nouveaux crédits importants au cours de l'exercice biennal. La délégation brésilienne note avec inquiétude que l'augmentation nominale du budget s'élèvera à 11 p. 100, dont 9,6 p. 100 dus aux effets combinés de l'inflation et des fluctuations des taux de change. Les pays en développement sont doublement pénalisés par les effets de l'inflation internationale : d'abord, ils supportent le choc direct de l'inflation importée des autres pays par le biais des transactions commerciales et, ensuite, ils sont appelés à payer une proportion accrue des budgets des organisations internationales. Les effets de l'inflation sur l'exécution du budget devraient être combattus par des mesures moins banales que de simples demandes de crédits additionnels. Le redéploiement des ressources, ainsi qu'une réévaluation critique et permanente des programmes, ont un rôle important à jouer à cet égard.

46. Il serait naïf d'admettre littéralement l'affirmation selon laquelle le taux de croissance réelle du budget serait de 0,8 p. 100. Il existe des raisons suffisantes de penser que la croissance réelle et nominale sont l'une et l'autre très supérieures aux estimations du Secrétaire général. Si le taux de croissance réelle initialement prévu pour l'exercice biennal 1978-1979 était de 2,2 p. 100, le taux effectif a été de 5,1 p. 100. En outre, l'expérience montre que, dans la deuxième année d'un exercice biennal, des crédits additionnels importants sont nécessaires pour assurer la poursuite des programmes en cours. La réévaluation de l'inflation au cours des deux années de l'exercice biennal 1978-1979 a constitué également un facteur de croissance budgétaire.

47. Les réductions recommandées par le Comité consultatif représentent moins de 3 p. 100 du total des dépenses prévues par le Secrétaire général et il serait possible d'opérer de nouvelles réductions. A cet égard, le dépistage des activités périmées, inefficaces et d'utilité marginale devrait permettre de libérer des ressources qui pourraient être utilisées pour contrebalancer les effets de l'inflation sur le budget. Les organismes intergouvernementaux devraient s'efforcer activement d'identifier ces activités. Mais les efforts ainsi menés pour endiguer la croissance budgétaire ne devraient pas avoir d'effet négatif sur les activités et les programmes intéressant les pays en développement. En fait, toute nouvelle demande de crédits additionnels devrait être précédée par un examen complet des possibilités de redéploiement des ressources existantes. La

/...

(M. de Burgos Cabal, Brésil)

délégation brésilienne appuie donc les conclusions formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 27 et 28 de son rapport. Il est essentiel de renforcer les procédures d'évaluation interne et externe des programmes afin d'utiliser plus rationnellement les ressources disponibles et d'exécuter les programmes avec une efficacité accrue.

48. Dans l'examen des demandes de recrutement de personnel supplémentaire, la délégation brésilienne n'a pas perdu de vue le fait que les traitements et les dépenses communes de personnel représentent 75,8 p. 100 du budget. L'habitude d'employer du personnel engagé pour une période de courte durée pour remplacer des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou de maternité, n'est pas compatible avec les exigences d'une bonne administration ou d'une saine gestion financière. Il faut observer une plus grande discipline dans la création de postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires, puisque dans de nombreux cas il est demandé par la suite d'inscrire ces postes au budget ordinaire. Dans l'examen des demandes de crédits pour le recrutement et le transfert de personnel ou le reclassement de postes, la Commission ne devrait jamais perdre de vue les directives de l'Assemblée concernant la représentation des pays en développement aux postes des échelons supérieurs, la priorité à donner aux candidats provenant des pays non représentés ou sous-représentés, et la nécessité d'accroître la proportion des jeunes et des femmes au Secrétariat.

49. M. de Burgos Cabal souscrit pleinement aux observations du Comité consultatif concernant la publication des documents relatifs au budget. Puisque les travaux du Comité consultatif et du CPC sont complémentaires, il est essentiel de prendre des mesures pour éviter qu'en raison d'un regard regrettable dans la publication des documents, le CPC ne se trouve à nouveau dans l'impossibilité de soumettre ses recommandations au Comité consultatif suffisamment tôt pour que celui-ci puisse les examiner en même temps que le projet de budget.

Services linguistiques arabes

50. M. LAHLOU (Maroc) note que le Comité a déjà tenu 12 séances, mais qu'aucun compte rendu analytique n'a encore été distribué en arabe. Pour expliquer les difficultés qui se posent en ce qui concerne les services linguistiques arabes, le Secrétariat a renvoyé M. Lahlou à un document présenté lors de la précédente session de l'Assemblée générale, ce qui ne constitue pas, à son avis, une réponse satisfaisante. Le Secrétariat reconnaît lui-même que la situation, loin de s'améliorer, s'est encore aggravée. Les comptes rendus analytiques sont extrêmement importants pour les travaux de la Commission et il est inacceptable que les délégations utilisant telle ou telle langue de travail se trouvent en position d'infériorité. M. Lahlou demande donc quelles mesures le Secrétariat compte prendre dans le proche avenir pour remédier à la situation intolérable qui existe actuellement en ce qui concerne la distribution des comptes rendus analytiques en arabe.

51. Le PRESIDENT propose que le représentant du Secrétariat réponde au représentant du Maroc à la séance suivante.

La séance est levée à 13 h 5.